



les Amis du Grand Parc de Versailles

le 9 décembre 2014

Madame la Présidente de la commission d'enquête
Enquête publique sur le CDT Sud
Bureau des actions interministérielles
Sous-Préfecture de Palaiseau
Avenue du Général de Gaulle
91120 Palaiseau

Commentaires au projet
de Contrat de Développement Territorial
PARIS-SACLAY TERRITOIRE SUD

Introduction

L'association des Amis du Grand Parc de Versailles (AGPV), association agréée au titre de la sauvegarde de l'environnement pour le département des Yvelines, siège par arrêté du Ministère de l'Environnement au Comité consultatif de l'EPPS, où elle est représentée par son président, sous-signé. C'est à ce titre qu'elle intervient dans cette enquête. Elle est par ailleurs membre fondateur du collectif OIN Saclay (COLOS) qui regroupe une centaine d'associations du Plateau et des territoires environnants (dont l'Union UASPS et l'Union UAPNR-HVC) ; elle est aussi membre du CA de l'association Terre & Cité. Elle est fortement impliquée sur le projet d'OIN depuis son lancement fin 2008 (Lauréat au Concours d'idées, acteur de la définition de la ZPNF ...). L'association n'a pas uniquement vocation à veiller à la sauvegarde environnementale : elle s'intéresse tout autant à la mise en valeur du patrimoine historique, avec l'objectif de contribuer à un cadre de vie qualitatif et vivant. Ses commentaires généraux préfigurent sur certains points les réactions qu'elle aura sur le CDT Ouest à venir, si les objectifs et moyens de ce dernier procèdent d'une même logique d'urbanisation intensive qu'au sud.

A – Commentaires généraux

- 1.1 – Les actions énumérées au Titre III sont d'importance très inégale et ne sont pas hiérarchisées. Leur financement reste trop souvent à définir, et on ne voit pas comment on pourrait signer un contrat qui comporte autant d'inconnues.
- 1.2 – L'agriculture et l'environnement, bien que jugés importants au Titre I (page 15), ne font pas l'objet d'actions significatives au Titre III. Les progrès de l'agro-agriculture n'ont pas attendu l'OIN pour se manifester efficacement sur le Plateau, cela semble

les Amis du Grand Parc de Versailles

Association agréée pour la protection de l'environnement des Yvelines

2 bis place de Touraine - 78000 VERSAILLES

contact@grandparcdeversailles.org

www.grandparcdeversailles.org

ignoré dans le texte soumis à enquête ! L'aide prévue pour ce qui restera d'activité agricole après prélèvement de 13% des terres semble bien dérisoire par rapport aux sommes considérables qui vont être consenties pour le bâti et le métro. Quant aux franges arborées, à la lisière Nord du campus, leur conception/destination est pour le moment bien « fumeuse » et contre nature (prendre des terres à des agriculteurs pour les confier à d'autres agriculteurs est le bon moyen pour mettre le feu aux poudres...). Enfin il est très regrettable que les terres de l'UMR de la Ferme du Moulon soient réduites de près des deux tiers de leur surface, soit au dessous du seuil nécessaire pour conduire les assolements.

- 1.3 – Le projet de Métro Massy-Saclay-Versailles semble, faute de démonstration convaincante, inapproprié aux besoins, surtout sur le tronçon Saclay-Saint-Quentin ; le passage simultané d'un métro, d'un TCSP, d'une quatre voies, et de pistes cyclables reste une ambition démesurée. C'est sûrement le cas pour le métro, et la quatre voies n'aurait de sens que si elle hébergeait les bus, ceux-ci ne bénéficiant de sites propres qu'au niveau des points noirs (l'exemple de la RD307 à Noisy-le-Roi est à considérer). On peut difficilement croire que Villiers et Châteaufort ne vont pas céder à l'urbanisation, ne serait-ce pour que le métro trouve des clients !
- 1.4 – D'une manière générale, le projet de Campus scientifique a clairement dérivé vers une Ville-Campus (près de 12 000 logements nouveaux), dépassant même les objectifs de logement du projet initial (celui de C. Blanc), à l'époque rejeté par la plupart des acteurs du plateau (sauf la CAPS). Les chantiers induits, puis la surpopulation par rapport aux transports (nord-sud en particulier, beaucoup de nouveaux employés venant du sud de l'Essonne ou des Yvelines) vont difficilement être absorbés par un réseau déjà saturé et toujours en retard dans son évolution par rapport aux besoins. Quant aux emplois générés, on peut craindre qu'il ne s'agisse que d'emplois déplacés, et non créés.
- 1.5 – Ce CDT devra vraisemblablement être revu avant terme, sa crédibilité n'étant que d'une quinzaine d'années au mieux. On peut craindre que des extensions s'avèrent nécessaires, et que la frange verte ne devienne la variable d'ajustement.
- 1.6 – Plusieurs projets ne peuvent être traités sans déborder du cadre strict du périmètre du CDT Sud (ex : eau, déplacements, énergie...et ZPNAF !) Les fiches-actions ne mettent pas cela en évidence. La complémentarité avec les territoires voisins est-elle recherchée ?
- 1.7 – Les réponses aux remarques de l'Autorité Environnementale sont incomplètes, sur la gestion quantitative globale de l'eau par exemple, mais surtout sur le manque de tableaux récapitulatifs des engagements des parties sur chaque projet.
- 1.8 – Il est très regrettable que les amendements substantiels demandés par le nouveau Conseil communautaire de la CAPS, suite aux élections du printemps 2014, n'aient pas été pris en considération dans le texte principal soumis à enquête, alors que c'est avec les nouveaux élus que le contrat CDT va être passé !
- 1.9 – Mais des points positifs sont à reconnaître dans le projet de CDT, dans la mesure où des actes concrets et correctement financés répondront aux intentions affichées :
- la volonté de consolider les protections et productions de la ZPNAF
 - l'importance donnée à la requalification du RER B Sud
 - le projet de TCSP Massy-Courtabœuf
 - l'accent mis sur la requalification de Courtabœuf, au moins sur les Ulis
 - la prise en considération du réseau hydraulique historique et des réseaux de drainage (mais à condition qu'une gouvernance efficace et globale les prenne en charge)
 - la mutualisation de certaines activités, sportives notamment
 - La reprise de la voirie au Christ de Saclay, point noir du Plateau.

B – Le programme des actions

les Amis du Grand Parc de Versailles

Association agréée pour la protection de l'environnement des Yvelines

2 bis place de Touraine - 78000 VERSAILLES

contact@grandparcdeversailles.org

www.grandparcdeversailles.org

B1 – LES FONDAMENTAUX DU PROJET

1 - Université Paris-Saclay

Admettons que devenir 8ème université au classement mondial ne soit pas qu'une autopréclamation ; reste que le gigantisme ne donne pas une garantie de succès, que la comparaison avec les universités concurrentes ne milite pas toujours dans ce sens, et que cette concentration pose le problème d'une vulnérabilité stratégique.

2 - Learning center

Rechercher un titre en français !

3 - Ligne 18 du Grand Paris Express

Cette ligne pose encore beaucoup de questions ; initialement prévue pour relier les grands pôles, mais avec une fréquentation faible s'il ne s'agissait que de cela, elle multiplie les stations pour trouver assez de voyageurs, et fait quelque peu concurrence au TCSP ; sa mise en viaduc dans le Campus est acceptable, il n'en sera pas de même entre le Moulon et Guyancourt, en plein champs, où il vaudrait mieux qu'il soit au sol, sur une voie d'abord utilisée par le TCSP pendant une première phase (10 ans ?) ; Par la suite le TCSP repassera sur la 2x2 voies, aménagée avec des mini-tunnels aux croisements comme ce qui existe sur la RD 307 à Noisy-le-Roi

4 - ZAC du Moulon

Cet aménagement est ressenti comme démesuré. D'où sortent les chiffres emplois/ logements annoncés ?

Hauteur des bâtiments à limiter à 20 m (R+5), ce qu'un rideau de peupliers peut contribuer à masquer assez vite. Gif tient à garder un espace agricole maximum pour des cultures scientifiques associés à la ferme du Moulon, y compris dans la « frange verte ».

5 - ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique

Idem que pour le Moulon

6 - Quartier du lycée Camille Claudel

7 - Habiter le campus, le logement étudiant à Paris-Saclay

Comment va-t-on gérer l'attribution des logements familiaux en priorité aux personnes travaillant sur le campus (si promoteurs privés ?)

8 - Aménagement des lisières et mise en réseau des espaces ouverts par un système de parcs

Ce « système de parcs » ne convainc guère ; le concept ne serait-il pas déjà dépassé ? Ne consomme-t-il pas beaucoup trop d'hectares au détriment de l'agriculture ; leurs usages devront faire l'objet d'une large concertation avec les associations compétentes et les premiers usagers du campus .

On évoque un projet qui crée un éco-territoire à la pointe de l'innovation, où il est dit : « C'est également un écosystème riche où coteaux boisés et zones humides jouent un grand rôle pour la biodiversité. Il forme une ressource déterminante que le projet doit intégrer, préserver et mettre en valeur ». Ceci a été mis clairement en évidence en particulier dans l'étude d'impact du Quartier de l'école Polytechnique et dans la « Demande de dérogation exceptionnelle de destruction et/ou de déplacement d'espèces ou d'habitats d'espèces protégées » faite par l'EPPS.

Il serait utile de rappeler succinctement les mesures engagées pour respecter l'avis du CNPN (Conseil National de protection de la Nature).

La communication sur les moyens employés pour la sauvegarde de la biodiversité a été précisée dans la demande de dérogation susmentionnée (cf. extrait joint fig.2), mais n'ont pas été repris dans ce projet de CDT.

Par ailleurs, la sensibilisation du public sur les autres aspects du patrimoine caractéristique de son identité est pratiquement inexisteante.

A cet égard, rappelons qu'ADER préconise la réalisation d'un « Centre de découverte du patrimoine » implanté au sud de l'Etang Vieux, qui accueille déjà une réserve ornithologique, et pour laquelle le DIPS avait demandé, en son temps, à la DDE de faire un projet d'observatoire (cf.doc. joint fig.3). ADER a complété ce projet en y ajoutant :

- une exposition sur le réseau des étangs et rigoles alimentant les fontaines de Versailles, implantée dans le « Pavillon du roi », monument historique,*
- une promenade-découverte de la biodiversité des milieux humides.*

9 - Le contrat global de gestion des eaux

les Amis du Grand Parc de Versailles

Association agréée pour la protection de l'environnement des Yvelines

2 bis place de Touraine - 78000 VERSAILLES

contact@grandparcdeversailles.org

www.grandparcdeversailles.org

Le système hydraulique est un point majeur et structurant pour la réussite de l'aménagement du plateau. Le réseau historique est le fleuron du patrimoine local (surtout quand il sera reconnecté à Versailles, gravitairement et au titre de l'UNESCO !). Une mise en valeur de ce réseau entraînera, outre le prestige touristique, une meilleure prévention des inondations, une fertilisation des sols grâce au drainage, une opportunité de circulations douces le long des rigoles, une contribution à la biodiversité. Ce réseau doit bénéficier d'une gouvernance globale (le SYB ?) sur la totalité du plateau, en association étroite avec les syndicats compétents des vallées (SLAHVY, SLAVB), le SLAPP, l'Agence de l'eau, l'EPV, et en cohérence avec le SAGE. L'ensemble des communes des vallées doivent y être associées.

10 - Des infrastructures énergétiques sobres et intelligentes

Le solaire photovoltaïque pourrait bénéficier d'importantes surfaces libérées suite à la reconversion envisagée à terme de l'aérodrome de Toussus-le-Noble. On ne comprend pas pourquoi certaines communes seraient écartées de ce programme, d'intérêt général pour tout le plateau.

11 - Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprise (IPHE)

B2 - MOBILITES, INFRASTRUCTURES, RESEAUX

12 - Requalification du RER B Sud

La priorité des priorités !

13 - Pôle gare du Guichet

Bien que la gare routière soit privilégiée (les BHNS), il faudra malgré tout prévoir une augmentation de l'offre en parkings pour autos et 2 roues.

14 - TCSP Massy-Courtabœuf-Les Ulis

Réduire au minimum la durée du chantier ; 6 ans c'est beaucoup.

15 - TCSP nord-sud N118 : Les Ulis - Courtabœuf-plateau de Saclay – Vélizy - Pont de Sèvres

Les solutions techniques seront difficiles à trouver ; l'utilisation des bandes d'arrêt d'urgence est très problématique, du point de vue de la sécurité (vu le nombre constaté de véhicules en panne)

16 - TCSP Gif - plateau de Saclay

La montée de bus (exclusivement) serait plutôt à réaliser via le domaine du CNRS plutôt que par un élargissement de la RD 306 dans la côte de Belle-Image.

17 - TCSP Massy - Saclay - Saint-Quentin-en-Yvelines

cf. fiche 25

18 - Mobilités innovantes pour les liaisons plateau vallée: téléphérique, escaliers mécaniques

Ces mobilités seront appréciées, à la condition d'un faible impact environnemental sur le coteaux boisés.

19 - Information voyageur et offre de mobilité partagée : covoiturage, auto-partage et vélo-partage, etc.

Au delà du CDT Sud, réfléchir à des solutions de covoiturage sur la N118, avec des incitations financières, au moins tant que le TCSP n'est pas réalisé. COLOS avait proposé des solutions originales dans ce sens lors du Concours d'idées.

20 - Programme de développement des circulations douces et stationnement vélo

Le programme d'action de développement des circulations douces n'envisage que la réalisation d'un réseau maillé à l'intérieur du territoire de la CAPS, sans aucune prise en compte des liaisons avec les autres communautés environnantes : CASQY, Europ'Essonne, VGP.

Or, le plateau de Saclay possède un grand nombre de chemins cadastrés : une sélection de ces chemins complétée par les cheminements le long des rigoles fournit un réseau maillé reliant les divers centres de vie de l'ensemble du territoire. Un choix judicieux nécessite une gouvernance unique, couvrant les quatre communautés, non prévue par les textes à ce jour.

L'usage de vélos électriques et la réalisation de pistes principales couvertes seraient à étudier de près. Mais attention, il faut dimensionner les transports en commun pour les jours de mauvais temps !

21 - Politique de stationnement – Parking relais, intermodalité

les Amis du Grand Parc de Versailles

Association agréée pour la protection de l'environnement des Yvelines

2 bis place de Touraine - 78000 VERSAILLES

contact@grandparcdeversailles.org

www.grandparcdeversailles.org

Le coût d'une place de parking (10 K€) semble excessive , si on reste au niveau du sol (la Mare au Cuvier fait 8 ha, et on ne peut guère y faire que du parking, vu la proximité d'OSIRIS (CEA)

22 - Réalisation d'un pôle d'échange intermodal au Christ de Saclay

Nous ne pouvons que souscrire à cet aménagement que nous avions proposé dès 2008, en escomptant le démantèlement des installations à risque nucléaire ! En effet ce projet n'est pas compatible avec le « Porter à connaissance » pour « La maîtrise de l'urbanisation autour des Installations nucléaires de base du CEA de Saclay ».

Le pôle d'échange intermodal au Christ de Saclay est entièrement compris dans la zone de danger de 1000m centrée sur les deux réacteurs du CEA (au moins jusqu'en 2020).

Sont interdits dans cette zone à risque en particulier :

- les services publics et d'intérêt collectif,*
- les établissements recevant du public de catégorie 1 à 4,*
- les établissements recevant du public de catégorie 5 dont la surface cumulée par unité foncière excède 100 m² de SHON*

La phrase du CDT p 130 « une réflexion sur l'aménagement d'ensemble du Christ de Saclay rendu possible à terme par l'évolution des activités nucléaires sur le site du CEA, semble évoquer l'arrêt (quand ?) d'OSIRIS (INB 40) qui restera toutefois une INB jusqu'à son démantèlement (nombreuses années).

Il restera malgré tout l'INB 29 laboratoire de produits de radioéléments artificiels dont le PPI (Plan Particulier d'Intervention) est confondu avec celui du CEA.

23 - Réaménagement du Christ de Saclay et réalisation d'une trémie est-ouest

Cet aménagement est très attendu ; mais à évaluer en détail, pour vérifier la continuité des circulations douces et le niveau de bruit induit sur Saclay.

24 - Réaménagement de la RD 128 dont franchissement de la RN 118 et l'échangeur de Corbeville

Quelle opportunité pour faire aussi franchir la RN 118 à la conduite (en siphon ?) reliant les deux tronçons de la rigole de Corbeville ?

25 - Réaménagement de la RD 36 Villiers-le-Bâcle-Palaiseau

26 - Réaménagement du rond-point de Saint-Aubin et requalification RD 306

27 - Réaménagement des accès au parc d'activités de Courtabœuf (rd-pt de Mondétour et ring des Ulis)

28 - Réseau Paris-Saclay : le numérique au service de la ville intelligente et de l'innovation ouverte

29 - Gestion des ressources et déchets du territoire : l'économie circulaire

B3 - STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

30 - Plan d'action Campus-Vallée

Ce plan est encore très flou ; noter toutefois que le pourcentage de déménagement sur le plateau est limité à 30 %

La possibilité d'implantation d'activités non académiques devrait faire consensus.

31 - Quartier de Corbeville

Il est redouté que ce quartier soit à terme au moins aussi gigantesque que les deux autres, en couvrant la plaine jusqu'à la Ferme de la Martinière.

32 - Le secteur du CEA

Quel impact environnemental prévu pour les nouveaux bâtiments envisagés.

33 - Crédit d'un éco-quartier aux Ulis

34 - Stratégie économique et urbaine de développement de Courtabœuf - Les Ulis

35 - Requalification de la zone d'activités de Courtabœuf – Projet de CPRD

36 - Redynamisation du centre commercial des Ulis

37 - Construction d'un collège sur la frange sud du plateau

Attention à bien prévoir les flux non négligeables d'enfants conduits en voiture

38 - Implantation d'un lycée international sur la frange sud du plateau
idem

39 - Crédit d'un espace culturel des arts et des spectacles vivants

40 - Médiation scientifique autour de la Maison d'Initiation et de Sensibilisation aux Sciences

les Amis du Grand Parc de Versailles

Association agréée pour la protection de l'environnement des Yvelines

2 bis place de Touraine - 78000 VERSAILLES

contact@grandparcdeversailles.org

www.grandparcdeversailles.org

Ne pas oublier les sciences agronomiques ! Il est déjà regrettable que le campus n'ait pas privilégié ce domaine avec sous ses fenêtres les terres permettant l'expérimentation à grande échelle.

41 - Conservatoire de la Vallée de Chevreuse

42 - Valorisation des fermes emblématiques du plateau

La priorité devrait être de procurer des logements économiques aux employés agricoles

43 - Développement des filières courtes

Les idées sont recevables, mais les financements sont problématiques

44 - Centre aquatique du Moulon

45 - Réhabilitation/extension de la piscine d'Orsay

46 - Structure artificielle d'escalade

47 - Centre de formation gymnastique Ile-de-France

48 - Station Trail

49 - Réalisation d'un nouvel hôpital

Attention à largement dimensionner le parking

50 - Maisons pluridisciplinaires de santé

51 - EHPAD des Ulis

52 - EHPAD du Moulon

53 - Déménagement de la gendarmerie

Gif craint de perdre une présence sécuritaire en centre ville

54 - Maison intercommunale de l'emploi

Jacques de Givry

Président AGPV

les Amis du Grand Parc de Versailles

Association agréée pour la protection de l'environnement des Yvelines

2 bis place de Touraine - 78000 VERSAILLES

contact@grandparcdeversailles.org

www.grandparcdeversailles.org